

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2021

Le neuf juin deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de la commune, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, Mme CURTIUS Anick, Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura, M. CHMIELINSKI Jean, M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine, Mme REIGNIER Sylvie, M. LESOT Richard, M. DI-UBALDO Vittorio, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Conseillers Municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. PANISSET Didier a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul

Le Conseil municipal a choisi M. DI-UBALDO Vittorio comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal:

- APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2021;
- ➤ APPROUVE à l'unanimité la modification de l'affectation du résultat du Budget Principal 2020 de la façon suivante :

Résul	at de fonctionnement à affecter au BP 2021	212 733.48 €	
_	Autofinancement de la section d'investissement	212 733.48 €	
	(art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)		
-	Report en section de fonctionnement	0€	
	(art 002-excédent antérieur reporté)		

Solde	d'exécution d'investissement à reporter au BP 2021	-249 646.95 €
-	Report en section d'investissement	-249 646.95 €
	(art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)	

- 95 900.00 €
- 345 546.95 €

➤ APPROUVE à l'unanimité la décision modificative BP-01-2021 du Budget Principal telle que proposée par le Maire, et qui s'établit de la façon suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE BP-01/2021

(transferts de crédits existants)

art	Dépenses fonctionnement	- 52 733.48 €	art	Recettes fonctionnement	- 52 733.48 €	
	Charges à caractère général	- 26 733.48 €				
011	615221- Entretien rép. bat. publics 615231- Entretien et réparations voieries	- 6 733.48 € - 20 000.00 €				
	Charges à caractère général	- 26 000.00 €	002	002- Excédent de fonctiont reporté	- 52 733.48 €	
012	6411- rémun. personnel titulaire 6413- rémun, personnel non titulaire 6451- cotisation urssaf	1				
	Dépenses d'investissement	+ 52 733.48 €		Recettes d'investissement	+ 52 733.48 €	
21	2151-réseau de voirie	+ 52 733.48 €	10	1068-affectation enr éserve	+ 52 733.48 €	

➤ APPROUVE à l'unanimité la décision modificative BP-02-2021 du Budget Principal telle que proposée par le Maire, et qui s'établit de la façon suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE BP-02/2021

(transferts de crédits existants)

section d'investissement - BP 2021			
Dépenses d'investissement	į	Recettes d'investissement	800.00 €
	040	165-040- dépôts/ cautions reçus	- 800.00€
	16	165- dépôts/ cautions reçus	+ 800.00€

➤ **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative BA-EAU-01-2021 du Budget Annexe de l'Eau telle que proposée par le Maire, et qui s'établit de la façon suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE BA-EAU-01/2021

(transferts de crédits existants)

penses xploitation	- €		Recettes d'exploitation	- €
	0)42	777- quote-part des subv. d'investissement	100.00€
		70	7064-location compteurs	- 100.00 €
	section d'ir	nves	stissement - BA EAU 2021	
penses ivestissement	- €		Recettes d'investissement	- €

Dans le cadre du financement des investissements prévus pour les travaux de réfection de la route de Nantbellet et du glissement de terrain au droit du hameau du Bosson, APPROUVE à l'unanimité la souscription d'un emprunt bancaire auprès de la Caisse d'Epargne selon les modalités suivantes : prêt de 500 000 euros remboursables sur 25 ans au taux de 1.12 %, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt ;

- APPROUVE à l'unanimité les travaux de mise en œuvre d'un plateau ralentisseur rue du Champ Canon, en lieu et place du rond-point existant, afin de sécuriser l'intersection au niveau du lieudit la Chapelle, de sécuriser l'arrêt de bus et d'optimiser la traversée de voirie sur cette portion de départementale, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques ou financières afférentes à l'opération;
- ➢ APPROUVE à l'unanimité les travaux de mise en œuvre d'une glissière de sécurité route de Leschaux afin de sécuriser un virage dangereux surplombant un mur à pic sur un ravin, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques ou financières afférentes à l'opération ;
- ➢ APPROUVE à l'unanimité la modification de la délibération n° 2021-02-03 « Plan de financement relatif à l'opération Travaux de Gros Entretien Reconstruction 2021- GER 2021 » en ce sens que la participation financière de la commune à cette opération sera versée au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique selon les modalités suivantes :
 - un versement au SYANE de 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 117.00 euros sous forme de fonds propres après la réception, par le SYANE, de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
 - un versement au SYANE, sous forme de fonds propres, de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception, par le SYANE, de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 2 276.00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

> VOTE l'attribution de subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subvention 2021	
Les Carbus de la Yaute	1 000.00 €	
Sous-Total	1 000.00 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Subvention 2021	
Jeunes pompiers Faverges	100.00 €	
Bouffées d'air	120.00 €	
Bouchons 74	150.00 €	
Restos du cœur Faverges-Seythenex (Sous forme de bon d'achat)	150.00 €	
IME (sous forme de bon d'achat)	150.00 €	
Sous-Total	670.00 €	
TOTAL GENERAL	1 670.00 €	

➤ APPROUVE le renouvellement du bail à ferme à l'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée) pour un montant de 16 euros, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 mars 2022.

La séance est close à 21 h30.

Le Maire Philippe PRUD'HOMME

Le procès-verbal correspondant sera mis à la disposition du public après avoir été approuvé par le Conseil Municipal

mana -a a come a carda ha